

DÉPARTEMENT AISNE
CANTON ESSÔMES-SUR-MARNE
COMMUNE CHARLY-SUR-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 020

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Charly-sur-Marne (Aisne),

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-26 du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu les travaux d'installation d'une pompe à chaleur, au n°11 de la rue des Cordeliers à Charly-sur-Marne, effectués par l'entreprise **DESSEY David** sise 45 route Nationale 02310 Romeny-sur-Marne (Aisne), le stationnement sera réservé à l'entreprise au droit du chantier le **lundi 26 février 2024 de 08h30 à 17h00**,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 – Le stationnement sera exclusivement réservé à l'entreprise **DESSEY David** au droit du chantier sis 11 rue des Cordeliers entre les n°6 et 8 rue des Cordeliers le **lundi 26 février 2024 de 08h30 à 17h00**,

ARTICLE 2 – La signalisation sera mise en place par les **Services Techniques Municipaux**.

ARTICLE 3 – La Brigade de Gendarmerie et les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour Extrait Conforme,
Charly-sur-Marne, le 23 février 2024.

Le Maire,



Patricia PLANSON.